

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton d'OBERNAI

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 16 février 2026**  
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ, Élodie HESTIN, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Maxime METZ et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Céline MASTRONARDI, Philippe SCHMITT

Procurations : Céline MASTRONARDI à Gwenn GAUDIN  
 Philippe SCHMITT à Didier METZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Anne DIETRICH, comme secrétaire de séance.

Mme Caroline BAUMERT, absente excusée en début de séance, n'a pas participé au vote de l'adoption du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2026.

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

**ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026**

Le compte rendu est adopté à la majorité des voix. : 13 voix pour – 1 abstention.

N° 1

**MISE EN PLACE DE MODULAIRES POUR L'ÉCOLE**

- Vu la délibération du 10 décembre 2025 par laquelle le Conseil municipal décide la mise en place de trois modulaires pour la classe supplémentaire en élémentaire et charge le Maire de solliciter les devis nécessaires pour la location et les travaux à réaliser,
  - Entendu M. le Maire qui présente les informations recueillies auprès des services préfectoraux, de l'ATIP et de l'architecte conseil du CAUE, concernant la nécessité de déposer un permis de construire et une demande d'ERP pour cette installation,
  - Considérant que le dépôt d'un permis de construire nécessite l'intervention d'un architecte,
  - Vu les devis recueillis pour cette mission,
  - Entendu les informations exposées par Monsieur le Maire,
  - Entendu M. le Maire qui présente les devis pour la location de modulaires,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- DÉCIDE de reporter ce point à un prochain Conseil municipal pour laisser le choix à la prochaine municipalité de la mise en place ou non des modulaires.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ VOIX*  
*13 voix pour – 2 abstentions*

## **REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

- Vu la délibération du 1<sup>er</sup> février 2024 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser le remplacement de l'éclairage public en LED,
- Vu la délibération du 3 juillet 2025, en point divers, par laquelle le Conseil municipal était informé que des devis pour des travaux complémentaires seraient établis,
- Vu la délibération du 15 juillet 2025, en point divers, par laquelle le Conseil municipal prenait connaissance des travaux supplémentaires à réaliser et que les travaux pour la rue des Prunes nécessitent une consultation d'autres entreprises,
- Vu les devis reçus pour les travaux supplémentaires rue des Prunes,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de réaliser les travaux supplémentaires de remplacement de l'éclairage public en LED, rue des Prunes,
- DÉCIDE de retenir le devis établi par SOGECA, sise 67850 HERRLISHEIM, devis n°250208, pour un montant de 8 077,00 € HT, pour les travaux supplémentaires de remplacement de l'éclairage public en LED, rue des Prunes,
- HABILITE le Maire à engager toute démarche et signer tout document destiné à l'application de la présente délibération.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX  
14 voix pour – 1 voix contre*

N° 3

## **PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Stotzheim,
- Vu le compte rendu de la Commission Finances réunie le 9 février 2026,
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
- Considérant les éléments susvisés,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Stotzheim arrêté comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>912 359,92 €</b>	<b>1 055 382,13 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>583 839,00 €</b>	<b>537 431,63 €</b>
<b>Excédent investissement 2024 reporté (001)</b>		<b>156 263,54 €</b>

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	587 736,46 €	1 112 360,11€	1 700 096,57€
	Recettes réalisées	537 431,63 €	1 055 382,13 €	1 592 813,76€
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	744 000,00 €	1 112 360,11 €	1 856 360,11 €
	Dépenses réalisées	583 839,00 €	912 359,92 €	1 496 198,92 €
	Restes à réaliser	156 000,00 €	0,00 €	156 000,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-46 407,37 €	143 022,21 €	96 614,84 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	156 263,54 €	0,00 €	156 263,54 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	109 856,17 €	143 022,21 €	252 878,38 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-156 000,00 €	0,00 €	-156 000,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-46 143,83 €	143 022,21 €	96 878,38 €

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

*14 voix pour*

*Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote*

**N° 4**

## **DIVERS ET COMMUNICATION**

### **4.1. Informations sur les DIA**

M. le Maire informe les membres du Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me RIEG, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 45 parcelle 417/203 de 0,12 ares, sis rue Binnweg, appartenant à M. CHRISTEN Eric, M. CHRISTEN Régis et M. CHRISTEN Lucas.
- DIA reçue par Me RIEG, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 45 n°361/132 de 1,10 ares, sis rue Binnweg, appartenant Mme CROMER Astride et M. CROMER François.

- DIA reçue par Me RIEG, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 45 45 n°361/132 de 1,02 ares, sis rue Binnweg, appartenant à M. CROMER François et M. CROMER Bruno.
- DIA reçue par Me RIEG, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 45 n°419/131 de 0,50 ares, sis rue Binnweg, appartenant à M. CROMER Olivier.
- DIA reçue par Me RIEG, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 45 n°426/196 de 0,39 ares, et section 45 n°427/196 de 0,24 ares sis rue Binnweg, appartenant à M. FRITSCH Jean.
- DIA reçue par Me RIEG, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 45 n°421/201 de 0,42 ares, et section 45 n°423/201 de 0,09 ares sis rue Binnweg, appartenant à Mme LEHMANN Dominique.
- DIA reçue par Me RIEG, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 45 n°407/135, section 45 n°409/136, section 45 n°411/136, section 45 n°413/137 d'une surface totale de 1,39 ares sis rue Binnweg, appartenant à NEOLIA.
- DIA reçue par Me RIEG, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 45 n°415/198 de 0,34 ares, sis rue Binnweg, appartenant M. ZINCK Alain et M. ZINCK José.
- DIA reçu par Me RIEG, notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 45 parcelle 383/197 de 1,06 ares, sis rue Binnweg, appartenant à M. Joseph GASS, M. Romain SIMON, M. Xavier FRITSCH et M. Jean FRITSCH.

#### **4.2. Synthèse des activités et du fonctionnement de la bibliothèque municipale 2025**

Mme Anne DIETRICH, Adjointe au Maire, présente la synthèse des activités et du fonctionnement de la Bibliothèque municipale pour l'année 2025.

La bibliothèque compte 192 lecteurs.

Lors des 144 ouvertures (permanences + accueils des classes) ont été empruntés : 917 livres adultes, 6292 livres jeunes, 110 vidéos et 98 CD. Un total de 552 documents jeunes ont été empruntés en plus par rapport à 2024.

#### **4.3. Fête des aînés**

M. Norbert RIESTER, Adjoint au Maire, demande aux membres leur accord pour les cadeaux qui seront remis aux absents de la fête des aînés : du vin pour les hommes et un ballotin de chocolats pour les femmes. Le Conseil donne son accord. La préparation de la salle aura lieu le samedi 7 mars 2026 à 13 h 30. Le thème de la fête des aînés 2026 est le printemps. Les membres du Conseil Municipal des Jeunes répètera le 3 mars à 18h. Ils participeront à la fête des aînés en proposant des chants et des blagues. Une tombola sera organisée. Des bugnes seront commandées à la boulangerie d'Epfig. La salle sera décorée aux couleurs pastel avec des primevères.

#### **4.4. ONF : devis des travaux d'exploitation modifié**

M. le Maire informe les membres de la modification des travaux d'exploitation des travaux en forêt 2026. Celui-ci comportait une erreur quant à la coupe de bois. Le devis modifié sera signé pour accord.

#### **4.5. Permanence électorale**

La permanence électorale pour les prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 mars 2026 est organisée.

Le déménagement de la salle de classe se fera le samedi 14 mars à 9h et sera remise en place le dimanche soir à l'issue des élections. Tous les meubles seront mis sur des remorques et stockés à l'atelier. M. le Maire est chargé d'informer les directrices des écoles par courriel.

#### **4.6. Renouvellement du contrat de l'ATSEM contractuel**

M. le Maire fait part des effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire. A ce titre, il sollicite l'avis des conseillers pour le contrat de Mme Kirmser pour la prochaine année scolaire. Vu les effectifs prévus, il est décidé de renouveler le contrat de l'ATSEM contractuel. Les membres chargent le Maire d'informer l'agent de cette décision.

**Divers :**

- M. le Maire informe le Conseil d'un constat d'une erreur dans le contrat de bail à ferme établi en 2002 avec M. Philippe MISS. En effet, suite à la demande de transfert du bail au nom de sa fille, conformément à l'article 7 du bail signé le 11/11/2002, il a été constaté que la parcelle cadastrée section 54 n°95 de 4,23 ares, exploitée par M. MISS, n'a jamais été mentionnée dans le bail de 2002, ni dans l'avenant de 2011. Il est également constaté qu'une partie d'un bâtiment bâti se trouve sur cette parcelle appartenant à la Commune. Les membres demandent d'une convention de mise à disposition gratuite soit établie. Il sera précisé que cette mise à disposition sera annuelle avec tacite reconduction.
- M. le Maire informe les membres de l'entretien avec Mme Marine MISS, concernant la parcelle cadastrée section 54 n°89, appartenant à sa tante qu'elle souhaite acquérir. Mme MISS a informé avoir pris connaissance que cette parcelle était située en zone UB. Après recherches, cette parcelle a été placée en UB lors du passage du POS en PLU en 2009. La parcelle est partiellement située en UB et AC. Cette modification était en rapport à la prévision de la zone artisanale et également dans l'optique de l'agrandissement du cimetière. Le Conseil municipal décide de ne pas reclasser le terrain, le terrain étant dans la zone prévue pour l'aménagement de la zone d'activité.
- M. le Maire informe les membres de la demande reçue de deux locataires qui souhaitent modifier la surface exploitée. Il s'agit de la parcelle cadastrée section 32 n°35 actuellement exploitée en partie par M. MULLER Cédric et EARL de la Kirneck. M. le Maire explique qu'une surface de 33 ares serait à déduire du bail de M. Cédric MULLER pour être attribuée à EARL de la Kirneck. Cette modification nécessite un avenant de bail pour chaque locataire. Le Conseil donne son accord et autorise le Maire à signer les avenants à intervenir.
- M. le Maire informe les membres de la situation d'impayés du locataire sis 34 Haut-Village. Les membres du Conseil chargent le Maire de missionner un huissier pour la procédure de recouvrement et d'expulsion.
- M. le Maire donne lecture au Conseil du courriel reçu de proposition de mise en place d'une supérette libre-service. Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, propose de remplir le questionnaire afin d'avoir une proposition.
- M. le Maire fait part de la demande reçue de Colthab pour le container textile en place sur la Commune. L'entreprise demande la gratuité de l'occupation du domaine public. Le Conseil décide d'accepter la gratuité.
- M. le Maire informe que l'édition 2026 de l'opération Elsäss Oschterputz du 27 mars au 27 avril 2026. Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, se chargera de contacter l'Association Moissons et Métiers d'Antan pour convenir d'une date et les solliciter pour offrir des tartes flambées lors du nettoyage pour tous les bénévoles.
- M. le Maire fait part au Conseil des informations recueillies pour l'achat de la salle des fêtes par la Commune. Mme Anne DIETRICH, Adjointe, fait le compte rendu de la réunion avec l'ACASL qui a eu lieu le 12 février. L'ACASL et le Conseil de Fabrique sont en attente du document du notaire du leg de la salle des fêtes. Le comité de l'ACASL restera en place en attendant.
- Lors de la séance du conseil du 19 janvier dernier, M. Norbert RIESTER, Adjoint, informait le Conseil de l'état du mur de l'église et du pilier au cimetière. Il présente les devis établis pour le pilier du cimetière ; devis n°9324 du 09/02/2026 de l'entreprise Cossutta d'un montant HT de 4 720,00 € pour la réparation du pilier endommagé et le devis n°26-019112 du 30/01/2026 de l'entreprise SAS FREY d'un montant de 980,00 € HT pour la réparation du portail. Le Conseil décide de solliciter d'autres devis pour ces travaux.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, présente aux membres le devis établi par Alsavert pour le massif de la chapelle au Bas-Village. Le Conseil prend acte.
- M. Didier METZ, membre du Conseil, demande des informations concernant la démolition prévue du bâtiment sis 35 Haut-Village. M. le Maire informe qu'un branchement télécom vient d'être supprimé, branchement raccordé à la propriété attenante appartenant aux conjoints Spitz. M. le Maire informe qu'il missionnera l'entreprise pour la démolition.
- M. le Maire informe les membres du décès de M. René WEISGERBER, Conseiller municipal de 1971 à 1977, Adjoint au Maire de 1977 à 1984 et Maire de 1984 à 2001. Une gerbe a été commandée. Un faire-part a été inséré dans les DNA et paraîtra le 17 février prochain.

- Mme Caroline BAUMERT, membre du Conseil, demande si l'entreprise a été contactée pour la remise en place des barrières à la zone de loisirs. M. Norbert RIESTER, Adjoint, informe que l'entreprise a bien été sollicitée.
- Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, fait part aux membres de l'échange eu avec Mme Véronika WAGNER pour des manifestations avec Ortenberg. Elle informe les membres de la reconduite du marché, qui aura lieu le 8 juillet. Les associations et entreprises ayant participé l'an dernier seront resollicitées. Une sortie vélo sera également prévue : la voie verte sera empruntée depuis Molsheim mais la date n'est pas connue à ce jour.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, informe que l'Association Moissons et Métiers d'Antan souhaite refaire le petit pont. Une demande écrite sera transmise. L'Association souhaiterait pouvoir bénéficier d'un chêne pour refaire la passerelle. Le Conseil donne son accord.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, demande des nouvelles concernant la remise en place des bornes pour M. André METZ, au 49 Bas-Village suite à la décision prise par le Conseil municipal lors de la séance du 27 novembre 2025. M. le Maire informe qu'il redemandera un devis pour ces travaux.

**La séance est levée à 21 h 58**

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu  
de sa télétransmission le 26 février 2026***

***Extrait certifié conforme,  
Le secrétaire de séance***

